

Enrichir ses compétences

Programme de formation continue

2024 / 2025



SOMMAIRE

Mot d'introduction	page 1
Lexique & définitions	page 2
Equipe administrative et pédagogique	page 3
Informations pratiques & organisation d'une session	page 4
Règlement intérieur & conditions générales de vente	page 6
Besoins pour suivre une formation	page 10
Répertoire des formations continues proposées	page 11
Fiches de présentation des formations	page 12



MOT D'INTRODUCTION

L'Institut de formation paramédicale, un lieu de rencontres et de partage au service du développement des compétences professionnelles et du prendre soin.

Dans le domaine de la santé, les réformes successives ont modifié les modes d'organisation dans une logique qualitative et économique. L'accélération des progrès technologiques, l'évolution des pratiques en lien avec le vieillissement de la population et les problèmes de démographie, principalement médicaux, nécessitent d'adapter continuellement l'organisation du travail et les niveaux de compétences.

En lien avec ce contexte évolutif, le concept de qualité s'est peu à peu étendu. Les démarches qualité déployées dans les établissements de santé et auprès des professionnels visent, désormais, à systématiser la réflexion sur l'amélioration des pratiques et à instaurer une véritable gestion des risques.

Dans un monde sanitaire en perpétuelle mutation, la question des compétences des professionnels se pose. L'enjeu pour les professionnels de santé est de s'inscrire dans un processus d'adaptation et de flexibilité qui tient compte de ces évolutions constantes, structurelles ou conjoncturelles.

Les parcours professionnalisants que nous proposons contribuent à rendre compréhensible et opérationnelle l'évolution des organisations qui prend en compte les attentes des usagers dans le système de santé et la demande de sens exprimée par les professionnels de santé.

Dans cet objectif, le déploiement des projets d'enseignements, en lien avec le projet pédagogique de notre institut, porte sur les besoins de formation des paramédicaux dans un contexte d'évolution des prises en charges, d'inter-professionnalité, de parcours coordonnés, de virage ambulatoire et d'expertises émergentes.

Forts de notre longue expérience en ingénierie de formation et convaincus que le bien-être au travail dépend également du développement des compétences des professionnels, nous nous engageons à enrichir nos offres de formations continues.

Nous utilisons des méthodes pédagogiques diversifiées et innovantes, basées sur l'analyse des pratiques professionnelles. Nous faisons appel, si besoin est, à des expertises externes en fonction des domaines traités. Sous couvert du Centre Hospitalier de Chalon-sur-Saône, l'IFSI du Chalonnais est habilité à dispenser des programmes DPC.

Certifiées Qualiopi et inscrites au répertoire DPC, nos formations sont élaborées dans une démarche qualité qui respecte la réglementation des enseignements, développe des outils pédagogiques innovants et tiennent compte des besoins de chaque participant et des demandes spécifiques des institutions. Des programmes sur mesures peuvent être envisagés.

Nous restons à votre écoute pour vous accompagner dans vos projets de développement professionnels. N'hésitez pas à nous contacter.

Pascale LORIOT
Directrice des soins
En charge de l'IFSI-IFAS

LEXIQUE & DÉFINITIONS

CGV : Conditions Générales de Vente

CLIENT : Toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une action de formation; signataire de la formation

CIRCEPT : pour CIRculaire et conCEPT, méthode pour construire un modèle de représentations à partir d'un thème central (développé par le sociologue Michel FUSTIER)

DPC : Développement Professionnel Continu

ENTREPRISE : personne morale qui passe commande d'une action de formation pour un ou plusieurs de ses salariés

IFAS : Institut de Formation Aides-Soignants

IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers

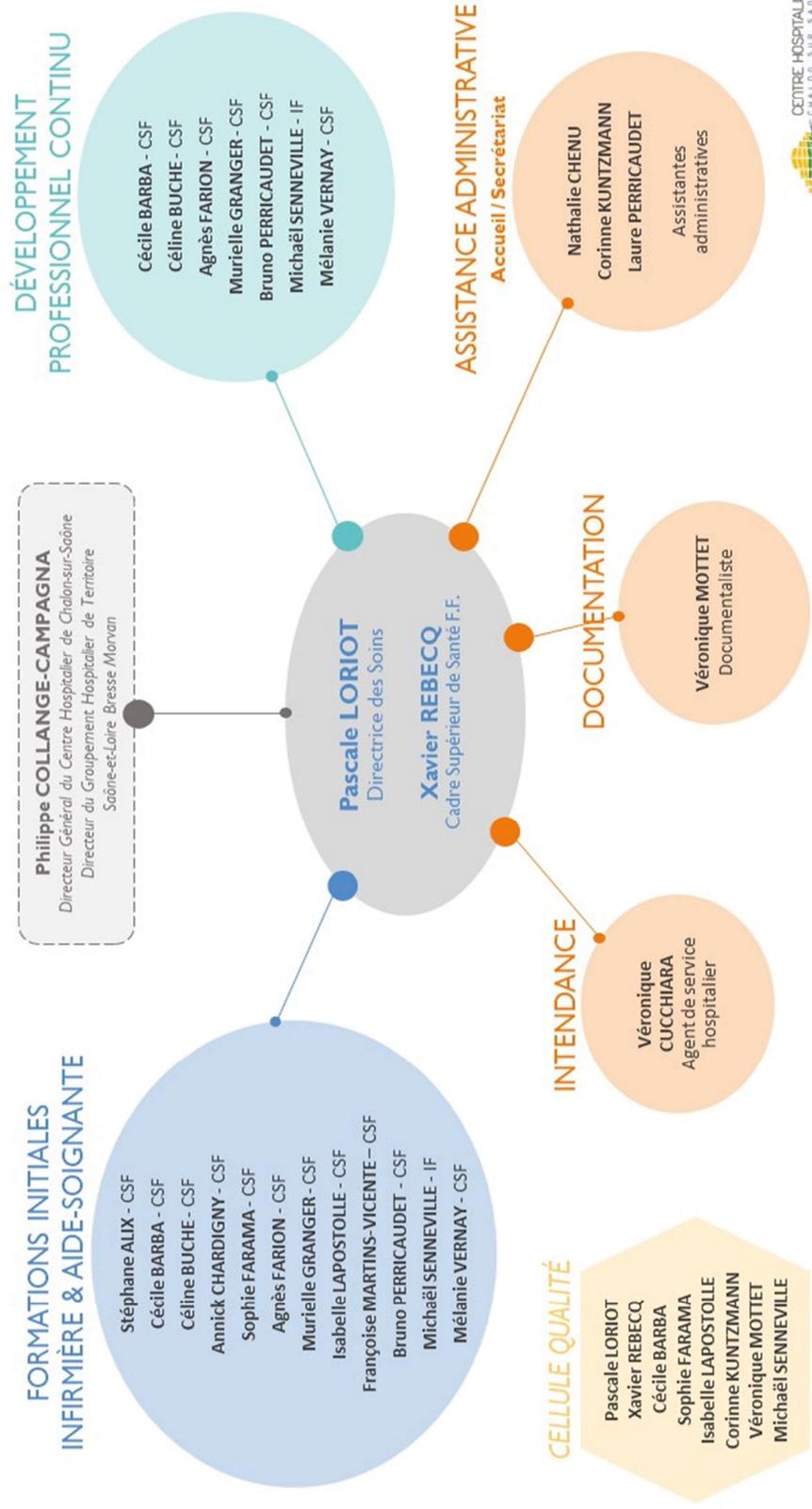
STAGIAIRE : Personne physique qui participe à une action de formation



EQUIPE ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE

Organigramme IFSI-IFAS du Chalonnois 2024/2025

DOC 016
V.13 du 27/06/2024

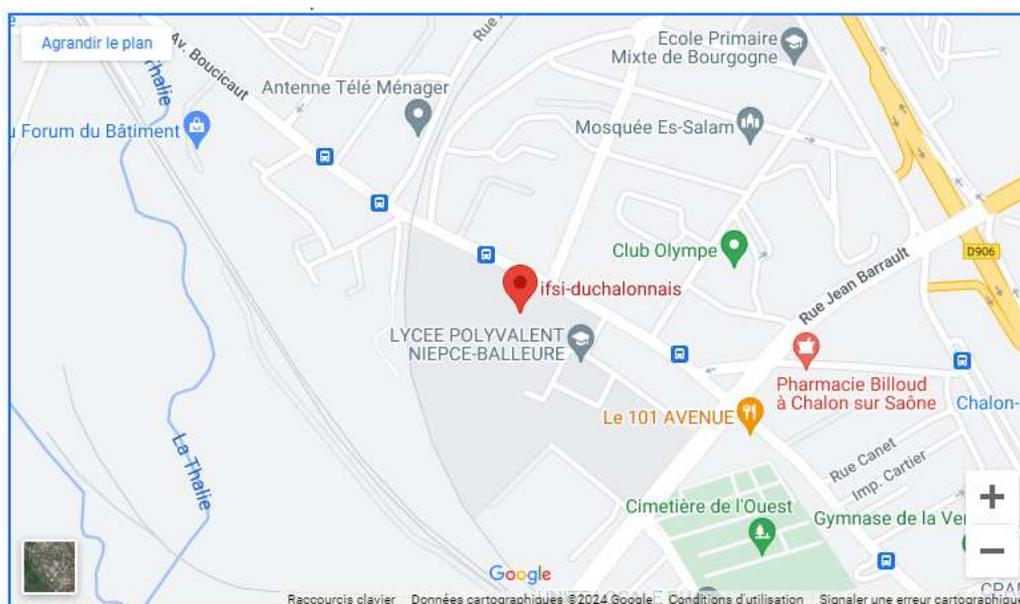


CSF : Cadre de Santé Formateur/Formatrice - IF : Infirmier/Formateur

INFORMATIONS PRATIQUES & ORGANISATION D'UNE SESSION

Votre arrivée

<https://www.ifs-duchalonnais.fr/institut/acces/>



- **En voiture:**
Possibilité de se garer Avenue Boucicaud ou Rue Claude Perry, mais peu de places !
Les personnes à mobilité réduite peuvent accéder à l'accueil de l'institut en empruntant la rampe d'accès située devant le bâtiment.
Modalités d'accès / parking environnant à l'extérieur de la cité scolaire
- **En bus :**
Ligne 4 : « Berlioz – Ferrée » (arrêt « Nièpce », devant l'IFSI)
Ligne 3 : « Chalon: Centre commercial La Thalie – Cité des Varennes » (arrêt « De Lattre de Tassigny » situé à 400 mètres de l'IFSI)
- **En vélo ou en trottinette:**
Accès par le portillon, à la loge d'entrée de la Cité scolaire, avec garage à vélos.
- **Handicap (accessibilité et organisation pédagogique)**

L'IFSI/IFAS du Chalonnais est attentif au respect des droits de chacun. En fonction de votre handicap, des aménagements spécifiques de formation et d'évaluation peuvent être mis en place. Les formations ne sont pas toutes accessibles à l'ensemble du public.

N'hésitez pas à nous contacter, ou à consulter le détail des formations pour connaître les conditions et possibilités d'accueil : <https://www.ifs-duchalonnais.fr/institut/handicap-et-formations/>

Votre accueil

Chaque formation débute le premier jour à 9h.

Le groupe de participants est attendu dans le hall d'accueil de l'IFSI-IFAS.

Le temps de pause du déjeuner est défini avec les formateurs, en concertation avec les participants.

Une restauration est possible au self du Lycée Niépce-Balleure (Modalités transmises avec la convocation).

Lors du temps d'accueil, les formateurs réalisent la présentation des locaux et des consignes de sécurité. Ils font un rappel du règlement intérieur incluant le droit à l'image et le traitement des données personnelles.



RÈGLEMENT INTERIEUR & CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule

L'IFSI du Chalonnais, certifié Qualiopi, est un organisme de formation professionnelle situé au 141 Avenue Boucicaut - CS 60066 - 71 103 CHALON SUR SAONE Cedex.

L'IFSI du Chalonnais dispense des formations initiales.

Dans le cadre du DPC, il développe, propose et organise des formations en présentiel, ou hybrides, en inter et intra entreprises. Il propose également des formations pour l'entrée en formation infirmière. Certaines formations nouvelles peuvent s'intégrer dans les enseignements des formations initiales.

Dispositions Générales

Conformément aux articles L6352-3 et suivants et R6352-1 et suivants du Code du travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Champ d'application

Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par l'IFSI du Chalonnais et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent Règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'IFSI du Chalonnais et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'observation de ce dernier.

Lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux de l'IFSI du Chalonnais, de l'entreprise Cliente, ou dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent Règlement sont applicables au sein des locaux de l'IFSI du Chalonnais, ainsi que dans tout local ou espace utilisé par l'IFSI du Chalonnais.

Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Interdiction de fumer et de vapoter

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux où se déroule la formation, sauf dans les lieux réservés à cet usage.

Lieux de restauration

Il est interdit, sauf autorisation spéciale donnée par le responsable de l'IFSI du Chalonnais, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages, ainsi que dans le hall d'accueil.

Consignes d'incendie

Conformément aux articles R.4227-37 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux où se déroule la formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Discipline

Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'IFSI du Chalonnais ou les locaux mis à disposition de l'IFSI du Chalonnais.

Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par l'IFSI du Chalonnais et portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation adressée par courrier (postal ou électronique), soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. L'IFSI du Chalonnais se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service.

En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire doit avertir le secrétariat. Par ailleurs, une feuille d'émargement est signée par le stagiaire.

Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. À la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'IFSI du Chalonnais, sauf les documents pédagogiques distribués au cours de sa formation.

Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Il est formellement interdit de se procurer une copie électronique (fichier) des documents pédagogiques distribués en cours de formation sauf autorisation expresse de l'IFSI du Chalonnais.

Responsabilité de l'IFSI du Chalonnais en cas de vol ou d'endommagement de biens personnels des stagiaires.

L'IFSI du Chalonnais décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les stagiaires dans les locaux mis à disposition pour la formation.

Publicité et date d'entrée en vigueur

Le présent règlement est porté à la connaissance de chaque stagiaire avant son inscription. Un exemplaire du présent règlement est disponible sur le site de l'IFSI du Chalonnais.

Conditions générales de ventes

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les commandes concernant les actions de formation professionnelles organisées par l'IFSI du Chalonnais.

La signature d'un contrat, l'envoi d'un bulletin d'inscription, ou d'un bon de commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

Le prix de l'action de formation est déterminé dans le document contractuel signé entre les parties.

Les tarifs appliqués par l'IFSI du Chalonnais ont été actés par les instances du CHWM de Chalon-sur-Saône.

Sauf mention expresse de la convention, les tarifs n'incluent pas les frais de restauration, de transport ou d'hébergement.

Conditions d'annulation

A compter de la date de signature de la convention par le client, celui-ci a un délai de quinze (15) jours pour se rétracter. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée. En cas d'absences injustifiées ne relevant pas d'un cas de force majeure*, les heures d'absence donneront lieu à facturation auprès de l'entreprise.

**La force majeure est définie comme un évènement imprévisible, irrésistible et extérieur.*

L'institut se réserve le droit d'annuler une session de formation en cas d'absence de formateurs ou de non disponibilité des locaux. De nouvelles dates seront proposées dans un délai raisonnable.

L'institut se réserve le droit, si le nombre de participants est insuffisant, de renoncer à l'ouverture de la formation.

L'IFSI s'engage à :

- Adresser au Client une convention de formation en deux exemplaires ;
- Informer le stagiaire du niveau requis pour suivre l'action de formation et obtenir les qualifications auxquelles elle prépare ;
- Mettre en œuvre les moyens pédagogiques et techniques nécessaires à la bonne exécution de l'action ;
- Fournir les attestations réglementaires si le participant a suivi l'intégralité de la formation, ainsi que tout document pouvant sanctionner la formation du stagiaire.
- Garantir le respect dans les échanges et la confidentialité des informations reçues.

Le Client / l'entreprise s'engage à :

- Retourner à l'IFSI du Chalonnais avant le 1^{er} jour de la formation, un exemplaire signé de la convention ;
- Régler le montant de l'action de formation selon les modalités définies dans la convention ou le contrat de formation professionnelle ;
- Prévenir l'IFSI en cas de modification de la liste des participants ;
- S'assurer de la présence du (des) stagiaire(s) à l'action de formation organisée par l'IFSI ;
- Informer l'IFSI en cas d'absence du stagiaire.

Le stagiaire s'engage à :

- Respecter les dates et horaires de formation ainsi que la discipline de l'Etablissement - se référer au règlement intérieur applicable aux stagiaires de formation continue ;
- Signer les feuilles d'émargement par demi-journée sur la durée de la formation,
- A rendre les travaux dans les temps impartis ;
- Respecter les participants et la confidentialité des échanges dans le groupe.

Interruption de la formation : si le stagiaire interrompt la formation ou est absent pendant la formation,

- la totalité du coût de la formation reste due à l'IFSI du Chalonnais ;
- le stagiaire ne recevra pas d'attestation de formation.

Données personnelles : Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur (règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), le Client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant ayant été collectées par l'IFSI du Chalonnais, par l'intermédiaire d'applications informatiques ou tout autre moyen.

Le traitement de ces données est nécessaire à la mission de service public relative à l'enseignement supérieur tel que décrite à l'article 6 RGPD.

Le droit à l'image :

Toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa reproduction sans son autorisation (Site internet de l'IFSI, réseaux sociaux de l'IFSI, affichage dans les locaux, ...).

Comme le précise la CNIL, l'informatique doit respecter l'identité humaine du droit à la confidentialité. « Toute personne a donc le droit de s'opposer à la publication ou à l'affichage des informations le concernant ».

En intégrant une formation à l'IFSI du Chalonnais, la publication et/ou l'affichage d'informations sont autorisés.

Une autorisation de droit à l'image sera signée par chaque stagiaire, en début de formation.

Ce règlement entre en vigueur au 02/09/2024.

BESOINS POUR SUIVRE UNE FORMATION

 <p>ifsi du Chalonnois Institut de Formation en Soins Infirmiers Institut de Formation Aides-Soignants Centre Hospitalier W. Morey</p>	Recueil des besoins du stagiaire pour suivre une formation	FORM 274
		V01 du 10/07/2024
		Mise à jour :

Document à faire en double exemplaire, dont un à retourner à l'IFSI-IFAS du Chalonnois

Merci de répondre à la question ci-dessous :

Avez-vous des besoins et/ou des contraintes et/ou des événements de vie personnelle¹ à prendre en compte pour suivre une des formations proposées ?

oui, le(s)quel(s) ?

.....

non

En cas de besoin, notre référente handicap, Mme Corinne KUNTZMANN, reste disponible pour échanger avec vous.

Si non (ou si non renseigné), nous considérerons qu'il n'y a pas de besoin ni de contrainte ou d'événement nécessitant un accompagnement particulier pour suivre la formation.

Les formateurs restent disponibles pour échanger avec vous en début de formation.

Fait à le

Le stagiaire,

(Nom, qualité du signataire)

¹

- des aménagements particuliers,
- des aménagements humains (aide...),
- des aménagements techniques (matériels spécifiques...),
- des aménagements organisationnels,
- des aménagements de la formation (temps préparatoire...)

IFSI-IFAS du Chalonnois – 141 Avenue Boucicaut – CS 60066 – 71103 CHALON-SUR-SAONE Cedex

Tél. 03.85.44.65.72 / Mail : secretariat.ifsi@ch-chalon71.fr

SIRET : 267 100 766 00158

REPERTOIRE DES FORMATIONS CONTINUES PROPOSÉES

Actuellement :

- Actualisation des connaissances et compétences aides-soignantes
- Comprendre les déficits de la personne âgée pour un accompagnement bien traitant
- L'enseignement par simulation pour les formateurs en formations paramédicales*
- Formation tuteurs de stages aides-soignants
- Formation tuteurs de stages infirmiers

À venir :

- Accompagnement à la sélection Formation Professionnelle Continue pour l'entrée en formation IDE
- * Module complémentaire simulation numérique



Actualisation des connaissances et compétences aides-soignantes

Préambule / contexte

Le référentiel de formation 2021 a évolué, pour permettre aux aides-soignants de mieux répondre aux exigences actuelles dans le domaine de la santé. Pour cela, de nouveaux actes de soins peuvent désormais être pratiqués légalement par l'aide-soignant : glycémie capillaire, lavage oculaire et instillation de collyre, recueil aseptique des urines hors sonde urinaire, aspiration endotrachéale sur orifice trachéal cicatrisé... Ce référentiel de formation valorise également les compétences des aides-soignants, notamment en ce qui concerne le raisonnement clinique, la prévention des risques et l'éducation thérapeutique du patient.

Objectifs

Objectif général

Actualiser les connaissances et les compétences des aides-soignants en regard des nouvelles compétences métier.

Objectifs spécifiques

- Connaître le contexte législatif de l'exercice professionnel aide-soignant ;
- Consolider le raisonnement clinique et les notions de pharmacologie afin d'assurer les nouvelles responsabilités des aides-soignants ;
- Acquérir des connaissances permettant de réaliser les nouveaux actes de soins en toute sécurité ;
- S'exercer à la réalisation des nouveaux actes pour acquérir les compétences attendues ;
- Participer à l'amélioration continue de la qualité, notamment par une meilleure connaissance de la gestion des risques ;
- Développer la posture éducative de l'aide-soignant ;
- Participer à l'encadrement des stagiaires.

Contenu / programme

Jour 1 : Nouveau référentiel de formation et responsabilité AS.

Encadrement des stagiaires AS (outils, rôles des tuteurs, professionnels de proximité...).

Approche théorique sur la démarche qualité et la gestion des risques.

Jour 2 : Approche théorique et pratique des nouveaux actes de soins AS.

Jour 3 : Repérage des situations à risque / fragilités /vulnérabilité.

La posture éducative.

Raisonnement clinique et pharmacologie.

Jour 4 : Analyse de situations avec mobilisation du raisonnement clinique, de la pharmacologie et des nouveaux actes de soins.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques ;
- Retour d'expériences avec analyse de situation ;
- Travaux pratiques et travaux de groupe ;
- Commande inter sessions.

Méthodes d'évaluation de la session

Evaluation de l'acquisition des compétences à partir de situations cliniques.

Intervenants

Les formateurs, infirmier et cadre de santé formateur, de l'IFSI-IFAS du Chalonais

Lieu

IFSI-IFAS du Chalonais
141 Avenue Boucicaut
71100 CHALON SUR SAONE

Public concerné

Les aides-soignants diplômés avant mars 2022.
12 personnes maximum par session.

Dates

Nous consulter

Durée de la formation

4 jours fractionnés : 2 x 2 jours

Coût

Nous consulter

Comprendre les déficits de la personne âgée pour un accompagnement bien traitant

Préambule / contexte

Cette formation vise à renforcer les compétences des professionnels en institution pour un accompagnement bien traitant des personnes âgées. Elle aborde les déficits liés au vieillissement, en intégrant les dimensions sociales, économiques et démographiques. Les participants apprendront à adapter leurs pratiques face aux troubles sensoriels et à maîtriser les outils d'évaluation de la dépendance, des comportements et de la douleur. Des techniques immersives seront utilisées pour simuler la dépendance, favorisant une meilleure compréhension des besoins des personnes âgées et une prise en charge plus respectueuse et empathique.

Objectifs

- Comprendre les déficits de la personne âgée pour un accompagnement bien traitant en institution.
- Appréhender la notion de vieillissement de la population dans ses dimensions sociales, économiques et démographiques.
- Adapter l'accompagnement de la personne âgée au regard des troubles sensoriels.
- Maîtriser l'emploi des outils d'évaluation de la dépendance, des troubles du comportement et de la douleur.
- Comprendre les déficits de la personne âgée par l'emploi de techniques simulant la dépendance et les atteintes sensorielles.
- Professionnaliser les pratiques pour un accompagnement bien traitant en institution.

Contenu / programme

Le concept de bientraitance

- Circept de la personne âgée en institution :
 - Faire émerger les représentations des professionnels sur la personne âgée ;
 - Elaborer une synthèse entre les représentations collectives et les savoirs.
- La personne âgée en institution, entre autonomie et déficiences :
 - Apports didactiques, appel à l'expérience professionnelle ;
 - Vieillesse de la population ;
 - Troubles sensoriels et amnésiques du grand âge ;
 - Autonomie, dépendance et fragilité ;
 - La douleur chez la personne âgée.

Mise en pratique de l'accompagnement de la personne âgée dans les actes de la vie quotidienne

- Elaboration de situations d'accompagnement de la personne âgée en institution, avec utilisation du simulateur de vieillissement :
 - Simulation ;
 - Ateliers pratiques ;
 - Bonnes pratiques en ergo motricité.

Méthodes pédagogiques

- Travail de groupe
- CIRCEPT (CIRculaire et conCEPT) de la personne âgée
- Simulation (haute-fidélité + simulateur de vieillissement)
- Apports théoriques

- Ateliers pratiques
- Vidéos
- Echanges d'expériences

Méthodes d'évaluation de la session

- Questionnaire de satisfaction
- Evaluation orale de chaque participant au regard des attendus exprimés la veille

Intervenants

- Médecin gériatre
- Cadre de santé formateur

Lieu

IFSI-IFAS du Chalonnais
141 Avenue Boucicaut
71100 CHALON SUR SAONE

Public concerné

Tout public en contact avec des personnes âgées. Exercice professionnel auprès des personnes âgées.
15 personnes maximum par session.

Dates

Nous consulter

Durée de la formation

2 jours

Coût

Nous consulter



L'enseignement par simulation pour les formateurs en institut de formations paramédicales

Préambule / contexte

Dans le cadre de la formation initiale des paramédicaux, la simulation en santé s'impose comme une méthode pédagogique innovante et efficace, permettant de préparer les futurs soignants à faire face à des situations complexes et variées dans un environnement sécurisé et réaliste. Afin de garantir une transmission optimale de ces compétences, il est essentiel de former les formateurs eux-mêmes à la maîtrise de cette approche et à son intégration dans les curriculums de formation.

Objectifs

Permettre à l'équipe pédagogique des instituts de formations paramédicales de concevoir, animer et évaluer des séances de simulation en santé en formation initiale au regard des recommandations de bonnes pratiques, des travaux scientifiques en sciences de l'éducation et des ressources dont dispose l'institut.

Contenu / programme

Contenu cognitif et pédagogique

- Enjeux de la simulation dans les formations paramédicales ;
- Apports théoriques de la pédagogie active et expérientielle ;
- Les différents types de simulation (synthétique, humaine, hybride et numérique), avantages et limites de chaque approche, critères de choix ;
- La conception d'une séquence d'apprentissage par simulation et son intégration dans le programme pédagogique d'un institut de formation paramédical ;
- Utilisation et intégration de la simulation dans les différents référentiels des formations paramédicales ;
- Les concepts fondateurs du feed-back et du débriefing ;
- Les facteurs humains ;
- Les moyens techniques nécessaires au bon déroulement d'une séance de simulation ;
- Evaluation et simulation.

Ateliers pratiques

- Exercice de débriefing sur vidéo ;
- Conception en groupe d'une séance de simulation : objectifs pédagogiques (techniques et non-techniques), scénario, identification des moyens et ressources nécessaires, briefing, débriefing et évaluation ;
- Mise en œuvre des séances de simulation élaborées sur mannequin ou patient simulé (suivant les ressources de l'institut) ;
- Débriefing de débriefing en s'appuyant sur les techniques de pratique réflexive, des interactions fortes entre collègues et grille d'évaluation de la qualité du débriefing DASH (Debriefing Assessment For Simulation in Healthcare©).

Méthodes pédagogiques

- Travaux de groupe
- Apports théoriques

- Ateliers pratiques et séances de simulation
- Vidéos
- Partages d'expériences
- Analyses de pratiques
- Plateforme contenant les supports de formation, les recommandations actualisées et diverses ressources bibliographiques

Méthodes d'évaluation de la session

- Évaluation des connaissances antérieures et des attentes des stagiaires
- Évaluation des acquis post formation immédiats (atteinte des objectifs, sentiment d'efficacité personnelle)
- Évaluation des acquis post formation à distance (impact sur les pratiques, mise en œuvre de séances de simulation)
- Recueil de satisfaction des stagiaires et de la structure
- Présence conditionnant l'obtention de l'attestation

Intervenants

Instructeurs exerçant au sein d'institut de formations paramédicales **diplômés** et **expérimentés** en simulation en santé en formation initiale.

Lieu

Sur site, en intra institut

ou

IFSI-IFAS du Chalonnais

141 Avenue Boucicaut

71100 CHALON SUR SAONE

Public concerné

Formateurs en institut de formation paramédical.

A partir de 8 participants (15 personnes maximum par session)

Dates

Nous consulter

Durée de la formation

4 jours fractionnés : 2 x 2 jours

Coût

Nous consulter

Préambule / contexte

Dans le cadre de la professionnalisation continue des aides-soignants, il est essentiel de renforcer et de structurer la fonction de tuteur. Ce rôle clé contribue non seulement à l'accompagnement des élèves aides-soignants, mais aussi à la qualité de la formation dispensée selon le référentiel du 10 juin 2021. En développant des compétences spécifiques en encadrement et en utilisant efficacement les outils d'évaluation, les tuteurs peuvent ainsi jouer un rôle crucial dans la formation de professionnels compétents et autonomes.

Objectifs

Professionnaliser la fonction de tuteur :

- Identifier les missions du tuteur au regard du référentiel de formation aide-soignant du 10 juin 2021.
- Développer des compétences dans l'encadrement des élèves aides-soignants.

Contenu / programme

- Clarifier le contenu du référentiel de formation aide-soignant du 10 juin 2021.
- Identifier les missions du tuteur au regard du référentiel de formation aide-soignant.
- Travailler la notion de compétence à partir de situations réelles d'encadrement.
- S'approprier l'utilisation des outils d'évaluation : portfolio, carnet de bord, bilan final d'évaluation des compétences.
- S'initier au raisonnement clinique trifocal.
- Transférer les acquis de formation dans la pratique quotidienne d'encadrement.

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques :

- Echanges d'expériences
- Réflexivité
- Travail de groupe

Méthodes d'évaluation de la session

- Recueil des attentes et objectifs de formation
- Questionnaire de satisfaction des apprenants
- Evaluation de la satisfaction oralement de chaque participant au regard de leurs attentes et objectifs exprimés le 1^{er} jour de la formation

Intervenants

Les formateurs, infirmier et cadre de santé formateur, de l'IFSI-IFAS du Chalonnais

Lieu

IFSI-IFAS du Chalonnais
141 Avenue Boucicaut
71100 CHALON SUR SAONE

Public concerné

Professionnels aides-soignants en établissements publics ou privés, chargés d'une mission tutorale auprès d'élèves aides-soignants.

20 personnes maximum par session.

Dates

Nous consulter

Durée de la formation

3 jours fractionnés : 2 jours + 1 jour

Coût

Nous consulter

Préambule / contexte

Dans le cadre de l'évolution des pratiques en soins infirmiers, la professionnalisation de la fonction de tuteur devient une priorité. Le tuteur infirmier joue un rôle central dans l'accompagnement des étudiants en soins infirmiers, en lien avec le référentiel de formation. L'acquisition et le développement de compétences pédagogiques spécifiques permettent aux tuteurs de guider efficacement les étudiants, de faciliter leur apprentissage et d'assurer une évaluation rigoureuse de leurs compétences. Ce programme vise à renforcer ces compétences, tout en favorisant une réflexion approfondie sur la pratique tutorale dans un contexte d'équipe pluri-professionnelle.

Objectifs

Professionnaliser la fonction de tuteur :

- Identifier les missions du tuteur au regard du référentiel de formation en soins infirmiers.
- Acquérir ou développer des compétences pédagogiques dans l'encadrement des étudiants.

Contenu / programme

- Identifier les missions du tuteur au regard du référentiel de formation en soins infirmiers.
- Acquérir ou développer des compétences pédagogiques dans l'encadrement des étudiants.
- Clarifier la mission du tuteur à partir des représentations de cette fonction et partager les expériences.
- Repérer les compétences à mobiliser ou à développer pour remplir la mission de tuteur et celle de professionnel de proximité encadrant un étudiant.
- Approfondir les concepts de compétences, d'évaluation, de responsabilité et de pédagogie.
- Transférer les acquis de la formation dans leur pratique quotidienne au sein d'une équipe pluri-professionnelle.
- Mobiliser les apports de la formation dans l'utilisation du portfolio et des documents d'évaluation.
- Analyse réflexive sur la pratique tutorale à partir de l'expérience de chacun des participants.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Analyse des pratiques
- Echanges d'expériences
- Réflexivité
- Simulation
- Travail de groupe
- Brainstorming

Méthodes d'évaluation de la session

- Questionnaires pré et post test sur les représentations de l'étudiant infirmier (Circept de l'étudiant)
- Questionnaire de satisfaction des apprenants
- Evaluation de la satisfaction oralement de chaque participant au regard de leurs attentes et objectifs de la formation

Intervenants

Les Cadres de Santé Formateurs de l'IFSI-IFAS du Chalonnais

Lieu

IFSI-IFAS du Chalonnais
141 Avenue Boucicaut
71100 CHALON SUR SAONE

Public concerné

Professionnels infirmiers en établissements publics ou privés, chargés d'une mission tutorale auprès d'étudiants en soins infirmiers.

18 personnes maximum par session.

Dates

Nous consulter

Durée de la formation

4 jours fractionnés : 2 x 2 jours

Coût

Nous consulter

Institut de Formation en Soins Infirmiers Institut de Formation Aides-Soignants

141, Avenue Boucicaut

CS 60066

71321 Chalon-sur-Saône

Tél. 03.85.44.65.72

Mail : secretariat.ifsichalon71.fr

N° de déclaration d'activité : 2671P002571

N° de SIRET : 267 100 766 001 58

